

**SAMEDI DES LIBERTÉS**



**10**  
FEVRIER

**ATTAC-Bruxelles<sup>1</sup>**

**CINÉMA**

**DÉBAT**

**REPAS**

**THÉÂTRE**

**AU THÉÂTRE NATIONAL**

111 Bd Jacquain  
1000 Bruxelles

**INFOS: [www.bxl.attac.be](http://www.bxl.attac.be) [bxl1@attac.be](mailto:bxl1@attac.be) 0494/80.88.54**



# LE PROGRAMME



14 heures

## % CINEMA

au Théâtre National

### Gitmo the new rules of war

Un documentaire à couper le souffle, réalisé par le suédois **Erik Gandini**.

*Gitmo* est le diminutif familier par lequel le personnel de la base de Guantanamo désigne ce bagne. Il n'est que la partie plus ou moins visible d'un archipel de bases militaires, réparties aux quatre coins de la planète, au gré des guerres que mène l'impérialisme américain. Ces bases ou prisons se trouvent sur le sol de pays dont les gouvernements sont des alliés des Etats-Unis, mais pas toujours: Guantanamo et bien d'autres sont des territoires occupés par la force.

La dérive terminologique des mots accompagne la négation du droit: dans ces prisons, la torture est pratiquée en toute «légalité», appelée «mauvais traitement» et les interrogatoires ne seraient que des «débriefings». Placés hors juridiction américaine, les témoignages des rescapés de ces nouveaux bagnes sont hallucinants.

Aucune charge n'est retenue à l'encontre de la plupart des prisonniers, le critère justifiant l'incarcération semble être la mauvaise nationalité, être au mauvais endroit, au mauvais moment.

Un exemple: livré aux agents de la CIA par la police d'Etat du pays dans lequel il espérait trouver un accueil (la Suède), M. Al-Zery est ainsi embarqué menottés par des hommes encagoulés qui l'attendaient dans l'avion. Il sera livré à l'une des polices les plus féroces de la planète. Ceci est un morceau d'histoire de ce qui va devenir «l'affaire des prisons et vols secrets de la CIA en Europe et dans le mon-

de» Le rapport établi par la commission d'enquête du Parlement Européen est édifiant.

Devant de telles violations du droit et du non respect de la personne humaine, face à ces opérations menées par la CIA avec la collaboration ou le laisser-faire des gouvernements européens, il est urgent d'agir et de réagir!

16 heures

## % DÉBAT

au Théâtre National

### Lois contre le terrorisme? Non: attentats contre les libertés!

Avec **Jan FERMON** (dans le procès du DHKP-C), **Jean-Claude PAYE** (sociologue, auteur de *La fin de l'État de Droit* et membre du CLEA) et **Philippe HENSMANS** (dir. d'Amnesty International Belgique francophone) **Benoit VAN DER MEERSCHEN** (président de la ligue des droits de l'homme)

Guerre contre le terrorisme ou atteinte au droit légitime à la contestation...? Ces cinq dernières années, une série de lois spéciales ont été adoptées en Belgique, sous le couvert de la lutte «antiterroriste». Or, au lieu de «sécuriser les droits» des citoyens comme le prétendent les autorités, ces lois liberticides auront pour effet de les restreindre, de les suspendre, voire de les supprimer.

En Belgique comme partout dans le monde, on assiste à une attaque frontale contre les libertés privées et publiques. Dès la fin des années 90, bien avant les attentats du 11 septembre 2001 à New York, notre pays avait déjà décidé d'inscrire de pro-

fonds changements dans le Droit, notamment à travers «la loi sur les organisations criminelles». Avec cette législation, en effet, s'est mis en place un «délit d'appartenance» permettant à la Justice de poursuivre des personnes qui n'ont commis aucun délit matériel, au seul prétexte qu'elles feraient partie d'une organisation ainsi définie.

Toutefois, au nom de la lutte antiterroriste, les choses se sont depuis lors fortement accélérées. La Belgique a intégré, dans sa panoplie pénale, deux décisions-cadre européennes particulièrement liberticides: la loi relative aux organisations terroristes et la législation concernant le mandat d'arrêt européen. La loi antiterroriste, comme la loi relative aux organisations criminelles, crée un délit d'appartenance, mais elle permet en outre de s'attaquer directement aux mouvements sociaux. Est désormais qualifiée d'acte «terroriste» toute action commise dans l'intention de faire pression sur un gouvernement ou sur une organisation internationale. Que des grévistes fassent le siège d'une administration ou que des manifestants empêchent des trams de circuler est donc, aujourd'hui, considéré comme une forme de terrorisme, et lourdement punissable.

De surcroît, depuis le vote de «la loi sur les organisations criminelles», les tribunaux ont la possibilité de généraliser des procédures d'exception à tous les stades de la procédure pénale, de l'enquête policière à la détention: c'est ce qu'autorise «la loi sur les méthodes particulières de recherche» de 2003, laquelle légalise les techniques les plus intrusives. Au demeurant, les droits de la défense n'existent plus: une personne soupçonnée d'un éventuel délit n'a plus le pouvoir d'en contester

les «preuves» puisque celles-ci peuvent désormais rester secrètes. Des dispositions tellement liberticides qu'elles ont été remises en cause par la Cour d'Arbitrage, si bien que le gouvernement a dû les remanier (légèrement) en les faisant revoter fin 2005, sous le couvert de la lutte «contre la terreur».

Or les lois antiterroristes sont totalement pemicieuses. Elles autorisent tous les abus, la mise en place de tribunaux d'exception et les jugements d'opportunité. Elles confondent volontairement les combats syndicaux radicaux avec des actes de pure criminalité ou de banditisme. Elles s'attribuent indûment des pouvoirs de compétence universelle en délégitimant, dans des pays tiers, toute lutte politique qui userait de moyens violents pour se défendre de la violence d'États dictatoriaux.

18 heures 30

## % REPAS

au Théâtre National

## Couscous poulet & dessert

préparé par le restaurant Zerda

20 heures 30

## % THÉÂTRE

au Théâtre National

L'événement théâtral...

## Genova 01

de Fausto Paravidino

Mise en scène de Patrick Bebi

Interprétation: Laurent Caron, Pierre Etienne, Françoise Fiocchi, Frédéric Ghesquière, Rosario Marmol Perez, Naïma Triboulet

Conception vidéo: Antonio Gomez Garcia

Seattle, Prague, Davos, Nice..., on ne compte plus les villes où la foule est venue du monde entier manifester contre les puissances libérales qui gouvernent la planète et la mettent à sac pour le profit de



LES NOUVELLES LOIS ANTI-TERRORISME METTENT TOUT LE MONDE DANS LE MÊME PANIER

quelques-uns. On se souvient de Gênes en août 2001 où les pays qui se prétendent les plus puissants du monde étaient venus se réunir pour faire publicité de leurs forces, de leur suprématie. On se souvient qu'outre les chefs d'Etat dans leur palais, il y avait des centaines de milliers de manifestants, des hommes, des femmes, des enfants qui hurlaient, chantaient tantôt leur joie, tantôt leur colère dans les rues de la ville italienne et des militaires, avec armes, boucliers et matraques. Pour frapper. Et qui ont frappé. Résultats : un mort (Carlo Giuliani), 500 blessés, 225 arrestations injustifiées. La fête s'est muée en deuil.



A la demande du Royal Court Theatre de Londres, Fausto Paravidino, un des plus brillants auteurs

italiens de la nouvelle génération (il n'a que trente ans), a écrit une pièce dans la tradition du théâtre documentaire de Piscator où il évite toute fiction, relate les événements avec une précision que nombre de journalistes pourraient lui envier, montre la révolte et l'alternative en ce début de siècle.

En quatre actes (quatre actes comme les quatre journées du Sommet) et une structure ouverte, le texte, telle une partition symphonique, propose une autre manière de lire le politique et de pratiquer le théâtre en inventant un nouveau rapport intime entre les acteurs et les spectateurs. Mais peut-être parce qu'on peut se défier des mots, qu'on cherche parfois à en atténuer la force, la puissance, à les amoindrir, il a semblé opportun à Patrick Bebi de montrer certaines images de Gênes, à mille lieues de la représentation trafiquée de la violence filmique, médiatique, irréelle. En mettant en scène ce texte après l'avoir mis en espace au Festival de Liège en hiver 2005, le metteur en scène (notamment du spectacle musical *Les Olives noires*) ouvre le champ théâtral aux revendications altermondialistes et en trouve les traductions scéniques. Il y apporte aussi la force, la beauté et l'espoir de la jeunesse en révolte.

## INFOS PRATIQUES :

■ Au **Théâtre National**, 111 Bvd. Jacquain (Métro: Stations Yser, Rogier, De Brouckère).

### ■ PAF

- Pour l'ensemble des activités de 13h30 à 23h (non compris le repas): 13 euros

- L'après-midi (film et débat): 5 euros

- Le repas: 10 euros (exclusivement sur réservation)

- Genova 01: 9 euros (sur réservation avant le 20 janvier. Après cette date: voir les tarifs du Théâtre National - [www.theatrenational.be](http://www.theatrenational.be)).

Pour la pièce Genova 01: **Article 27**

### ■ Réservation

N° de compte **000.0306078.43** avec la mention «Film» et/ou «Repas» et/ou «Genova 01».

### ■ Contact et infos

#### ATTAC-Bruxelles 1

- 89 avenue du Parc

1060 Bruxelles

- Téléphone: 0494/80.88.54

- Mail: [bxl1@attac.be](mailto:bxl1@attac.be)

- Site: [www.bxl.attac.be](http://www.bxl.attac.be)

